

11- Lycée Professionnel : Rationalisation de la carte des formations

I) Définition de la mesure

Il s'agit pour l'académie de rechercher les gains de dotation potentiels liés à la rationalisation de la carte des formations

II) Exposé des motifs

Les nouvelles grilles horaires présentent des marges d'organisation et d'adaptation locales importantes.

Les spécialités sont regroupées en « champs professionnels » devant permettre d'optimiser l'organisation de la formation. Le regroupement des divisions à effectifs réduits sera recherché ainsi qu'une augmentation de la taille des divisions.

L'objectif est de rationaliser la carte des formations et de spécialiser les établissements afin d'optimiser la taille des structures.

La mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle a conduit la plupart des académies à développer leur offre de CAP afin de permettre aux élèves souhaitant une insertion professionnelle rapide de s'orienter vers ce diplôme de niveau V. Cette stratégie initiale doit être questionnée au regard de l'orientation des élèves et du remplissage de ces structures.

III) Références juridiques

Décrets et arrêtés du 10 février 2009

IV) Méthodologie

Il conviendra d'analyser et de chiffrer les effets de structures évoquées dans l'exposé des motifs.

Annexe : E/D, E/S, H/E, % d'heures assurées devant des groupes <ou= à 10 élèves

